

LA SOLUTION FONGICIDE SUR SCLÉROTINIA EN COLZA



Amistar® Gold

syngenta®


Amistar® Gold

- **Composition :**
125 g/l d'azoxystrobine
et 125 g/l de difénoconazole
- **Formulation :** SC
- **Cible :** sclérotiniose sur colza
- **Dose homologuée :** 1 l/ha
- **Nombre d'applications :**
 - Colza d'hiver : 2 applications non consécutives (1 à l'automne puis 1 au printemps) par an entre BBCH 14 et 69
 - Colza de printemps : 1 par an entre BBCH 31 et 69
- **DAR :** colza : BBCH 69 max
- **ZNT organismes aquatiques :** 5 m par rapport à un point d'eau
- **Délai de rentrée :** 6 heures
- **Emballages :** S-pac® en 5 l (4 x 5 litres)

TECHNOLOGIE APPROUVÉE

 AMISTAR® Technology⁽¹⁾ et le difénoconazole, deux matières actives qui ont fait leur preuve.

ASSOCIATION AMÉLIORÉE POUR VOUS

 AMISTAR® Gold le juste équilibre de deux technologies fiables pour le contrôle d'un large éventail de maladies.





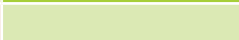




* Contient la technologie AMISTAR

⁽¹⁾AMISTAR® Technology est une innovation Syngenta qui accompagne les agriculteurs dans le monde depuis 20 ans sur de nombreuses cultures. Les performances le prouvent : 250 millions de tonnes de rendement en plus, 20 formulations testées et approuvées, 500 millions d'hectares protégés et des services uniques d'accompagnement qui ont fait des produits à base d'AMISTAR® Technology les solutions fongicides en lesquelles les agriculteurs ont confiance.

AMISTAR Gold, ASSOCIATION DE DEUX MATIÈRES ACTIVES QUI ONT FAIT LEUR PREUVE

L'association et la complémentarité des modes d'actions des deux matières actives contenues dans Amistar Gold lui confèrent une efficacité reconnue et prouvée sur sclérotinia du Colza. Cette association est caractérisée par une grande persistance d'action. Pratique d'emploi, Amistar Gold s'utilise seul, en association ou en programme en fonction des stratégies de protection choisies.

AMISTAR Gold SPECTRE D'EFFICACITÉ

	SCLÉROTINIA
 Amistar® Gold	
Amistar	
Référence A Triazole + strobilurine	
Référence B SDHI	
Référence C Triazole	
Référence D SDHI + triazole	

 Très bon  Bon  Moyen / faible

AMISTAR Gold LES BÉNÉFICES

- Produit prêt à l'emploi.
- Efficace et régulier.
- Gains de rendement observés quelles que soient les pressions en sclérotinia.
- Souple d'emploi : utilisable seul, en association* ou en programme.
- Combinaison de plusieurs modes d'actions.

* Possibilité de mélanges avec d'autres produits (selon le respect de la réglementation en vigueur).



Tige de colza touchée par le sclérotinia



Tige de colza touchée par le sclérotinia



Tige de colza touchée par le sclérotinia



Feuille de colza touchée par le sclérotinia

Renseignements Techniques **0 825 00 05 52** Service 0,15 € / min + prix appel
renseignements.techniques@syngenta.com

POSITIONNEMENT DANS LES PROGRAMMES



Elongation pédoncules floraux
BBCH 59



1^{ère} fleurs
BBCH 60



Chute des 1^{ères} pétales
BBCH 65



Fin floraison
BBCH 69

Programme en 1 passage

Amistar[®] Gold 0,8 - 1 l/ha
ou
Amistar[®] Gold 0,6 l/ha + Partenaire

Programme en 2 passages

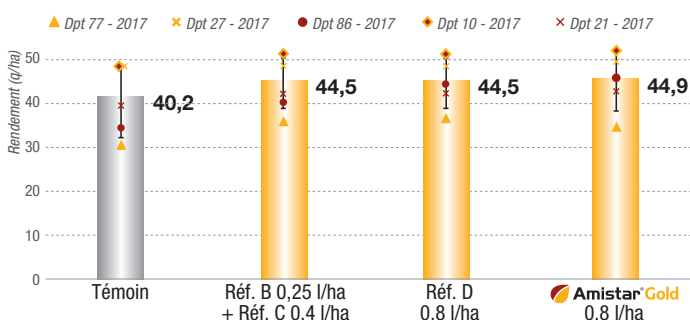
T1 sans Qol puis Amistar[®] Gold 0,8 l/ha

AMISTAR Gold : EN 1 OU 2 PASSAGES, EFFICACITÉ ET RENDEMENT PRÉSERVÉS

Stratégie 1 passage, rendement préservé en situation de pression moyenne en sclérotinia

5 essais 2017

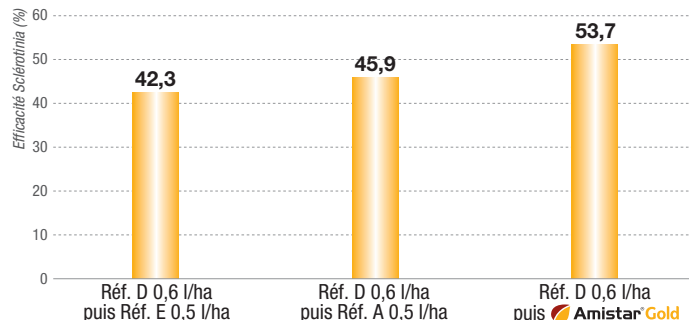
Infestation sclérotinia témoin : 29,4 % de tiges attaquées



Stratégie 2 passages, efficacité optimisée en situation de forte pression en sclérotinia

3 essais 2016 (dpt : 21, 27, 86)

Infestation sclérotinia témoin : 60,1 % de tiges attaquées



AMISTAR[®] GOLD - Attention - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H332 - Nocif par inhalation. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



AMISTAR[®] - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MPO2249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

En cas d'incident, appeler le numéro d'urgence Syngenta **0 800 803 264** Service & appel gratuits

AMISTAR[®] GOLD - AMM N° 2160724 - Composition : 125 g/l azoxystrobine * + 125 g/l difénoconazole * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation en vigueur SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur tournesol après BBCH 39. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur tournesol. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur betteraves, colza et lin.

AMISTAR[®] - AMM N° 9600093 - Composition : 250 g/l azoxystrobine * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spa 1 Pour éviter le développement de résistances à l'azoxystrobine, le nombre d'application du produit est limité à 1 application maximum par cycle cultural de l'orge du fait de l'helminthosporiose. SPe 1 Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur pomme de terre, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'azoxystrobine plus d'une fois tous les deux ans. SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des sols contenant moins de 30 % d'argile pour l'usage sur riz. SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par an sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les usages sur porte-graines «légumineuses fourragères» d'hiver, «graines protéagineuses» d'hiver, porte-graines «graminées fourragères à gazons» et «crucifères oléagineuses» d'hiver. SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par an sur sols artificiellement drainés pour les usages sur porte-graine «légumineuses fourragères» de printemps, «graines protéagineuses» de printemps, «pois écossés frais» et «légumineuses potagères sèches». SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés pour les usages porte-graines «PPAMC, florales et potagères». SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur porte-graines «légumineuses fourragères», «graines protéagineuses», «pois écossés frais», «légumineuses potagères sèches», porte-graines «graminées fourragères à gazons», «maïs» et «crucifères oléagineuses» d'hiver. SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur porte-graines «légumineuses fourragères», «graines protéagineuses», «pois écossés frais», «légumineuses potagères sèches», porte-graines «graminées fourragères à gazons», «maïs» et «crucifères oléagineuses» de printemps et «pavot».

* Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

syngenta

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

L'essence AMISTAR Gold, Colza, MGC, LFC, CP, OZ, DAF2022 - Amisite et emballage tous les renseignements produits en consultant le fichier technique sur le site internet www.syngenta.fr. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel. Les contenus sont publiés à titre d'information. Les données qui y sont contenues ne peuvent en aucun cas être considérées comme des recommandations de produits. Il se substitue à la consultation de l'étiquette. © 2022 Syngenta, P.A.O.